

Ministère
de la Sécurité
publique



Pour une police de proximité au service de la population : rapprochement, concertation et proactivité

POLITIQUE MINISTÉRIELLE

Ce document a été rédigé par la Direction du soutien aux orientations et aux affaires législatives du ministère de la Sécurité publique. Il est disponible en médias adaptés sur demande.

Pour plus de renseignements :

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777
Sans frais : 1 866 644-6826
Télécopieur : 418 643-0275

Citation suggérée :

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2025). *Politique ministérielle pour une police de proximité au service de la population : rapprochement, concertation et proactivité.*

[<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications>]

ISBN 978-2-555-02881-4 (PDF)
ISBN 2-550-36868-1 (1^{re} éd., 2000)

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

AP-101(2025-12)_v2

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du ministère de la Sécurité publique.

© Ministère de la Sécurité publique – 2025

Table des matières

Mot du ministre	4
Abréviations	5
Mise en contexte	6
Vision	10
Principes et stratégies de mise en œuvre	11
1. Le rapprochement avec la population : faire partie de la communauté	12
2. Le partenariat et la concertation : agir ensemble	16
3. La proactivité : agir efficacement	21
Mise en œuvre et suivi	26
Conclusion	27
Annexe 1. Démarche	28
Annexe 2. Partenaires mis à contribution	29

Mot du ministre

La sécurité publique repose sur un lien de confiance fort entre la population et ses institutions. Cette confiance est précieuse et se construit jour après jour, dans la proximité, l'écoute et l'action concertée. C'est dans cet esprit que nous présentons la Politique ministérielle pour une police de proximité au service de la population : rapprochement, concertation et proactivité.

Cette politique s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par les organisations policières pour faire évoluer le concept de police communautaire. Elle actualise les pratiques en tenant compte des réalités contemporaines, des attentes citoyennes et des défis complexes auxquels les organisations policières font face.

Trois piliers structurent cette vision : le rapprochement avec la population, la concertation combinée au partenariat et la proactivité. Le rapprochement, d'abord, implique des façons d'être et de faire qui permettent de tisser des liens solides avec les communautés et de répondre de manière cohérente aux différents besoins. Pour leur part, la concertation et le partenariat traduisent une volonté d'agir en combinant les expertises et les points de vue dans le but de créer des milieux sécuritaires où citoyens, policiers et partenaires travaillent ensemble à identifier les enjeux et à concrétiser des solutions durables. Enfin, la proactivité, par la prévention et l'analyse stratégique des données, permet d'intervenir efficacement en amont et de favoriser une cohabitation harmonieuse.

De nombreux acteurs ont participé à l'élaboration de cette politique et je veux ici les remercier, tous et toutes, pour leur précieux apport. De plus, je tiens à saluer la mémoire de M. Ghyslain Vallières, du Service de police de l'agglomération de Longueuil, dont l'engagement exemplaire a incarné pleinement les valeurs de la police de proximité. Son dévouement envers la communauté et son esprit d'ouverture demeurent une source d'inspiration.

Basée sur un concept de responsabilité partagée, cette politique concerne donc non seulement l'ensemble des membres des organisations policières du Québec, mais aussi tous les acteurs contribuant à la sécurité publique, y compris la population. Elle porte une vision d'avenir, fondée sur l'écoute, le respect et la mobilisation collective. Ensemble, renforçons ce lien de confiance et bâtissons une société plus résiliente, ancrée dans un sentiment de sécurité collectif.

Ian Lafrenière, CD

Ministre de la Sécurité publique

Ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit

Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec

Abréviations

<i>ADPPNIQ</i>	Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuit du Québec
<i>ADPQ</i>	Association des directeurs de police du Québec
<i>CCRP</i>	Comité consultatif sur la réalité policière
<i>ENPQ</i>	École nationale de police du Québec
<i>MSP</i>	Ministère de la Sécurité publique
<i>SPAL</i>	Service de police de l'agglomération de Longueuil
<i>SPVM</i>	Service de police de la Ville de Montréal
<i>SPVQ</i>	Service de police de la Ville de Québec
<i>SRCQ</i>	Service du renseignement criminel du Québec
<i>SQ</i>	Sûreté du Québec

Mise en contexte

En 2000, porté par les approches émergentes en matière d'intervention policière, le Québec se dotait d'une politique de mise en œuvre du concept de police communautaire partout sur son territoire¹. Les principes et les orientations alors mis de l'avant ont permis de faire évoluer les organisations policières, notamment en encourageant la mise en commun des expertises et l'intervention multidisciplinaire. Ils ont aussi favorisé l'émergence d'initiatives qui se sont répandues et améliorées au fil du temps. En dépit de ces acquis et des bases solides établies, l'heure est toutefois venue de revisiter cette politique.

Plusieurs éléments militent en faveur de cet exercice.

Une légitimité à maintenir

Le premier d'entre eux est l'évolution des attentes de la population quant à la manière dont les membres des organisations policières abordent certains phénomènes ou interviennent à l'égard de diverses clientèles.

La légitimité de l'action policière découle largement du soutien et de la confiance que lui accorde la population. La capacité de la police à exercer ses fonctions repose par conséquent sur l'approbation publique de son mandat, de ses actions et de ses façons d'agir. Un sondage de satisfaction², mené en 2024 par le ministère de la Sécurité publique (MSP) auprès de la population, montre que plus de 85 % des personnes répondantes ont confiance en leur organisation policière locale. Une plus faible proportion d'entre elles (70 %) estiment toutefois que leur organisation policière locale est suffisamment présente dans la communauté pour assurer la sécurité, tandis que seules 65 % de ces personnes considèrent que la proximité avec la population est satisfaisante. Il est donc nécessaire de renforcer ces éléments.

Un contexte en évolution

En 25 ans, le visage du Québec s'est aussi considérablement transformé. Le contexte à l'intérieur duquel les membres des organisations policières sont appelés à intervenir n'est plus le même, forçant l'adaptation des interventions policières. C'est le deuxième élément motivant la révision de la politique existante.

Pour la première fois en 2022, la proportion de gens âgés de 65 ans et plus (20,8 %) dépassait celle des 0 à 19 ans (20,6 %) sur le territoire³. Parallèlement, le taux d'infractions commises à l'encontre des personnes âgées faisait un bond de 22,2 %, les cas de maltraitance arrivant en tête de liste⁴.

¹ Ministère de la Sécurité publique. (2020). *Politique ministérielle vers une police plus communautaire*. En ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/approches-pratiques/POL_police_communautaire.pdf.

² Ministère de la Sécurité publique. (2024). Sondage mené par la firme Léger en 2024 auprès de 10 316 répondants. Les résultats sont disponibles en ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/>.

³ Institut de la statistique du Québec. (2022). *Le bilan démographique du Québec 2022*, p. 25.

⁴ Ministère de la Sécurité publique. (2021). *Criminalité au Québec – Les infractions contre la personne commises envers les aînés au Québec en 2019*. Gouvernement du Québec. En ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/stats_infr_aines_2019.pdf.

La population est aussi de plus en plus diversifiée. En incluant les résidentes et résidents non permanents, 17,4 % des gens qui vivent au Québec sont issus de l'immigration⁵. Le Québec enregistrait d'ailleurs en 2022 le solde migratoire international le plus élevé depuis le début des années 1970⁶. Les enjeux relatifs à la diversité sexuelle et à la pluralité de genre sont également de plus en plus présents sur l'ensemble du territoire. En 2019-2021, 3,9 % de la population québécoise fait partie de la diversité sexuelle⁷. Le recensement de 2021 mettait par ailleurs en lumière le fait que Québec compte près de 10 000 personnes trans (0,14 % des 15 ans et plus) et au-delà de 6 000 personnes non binares (0,09 %)⁸. L'ensemble des changements dans le tissu social commandent plus que jamais des services publics adaptés à toute la population et axés sur le « vivre ensemble ».

S'ajoute à cela la nécessaire prise en compte de certaines problématiques sociales, dont l'itinérance, les enjeux de santé mentale, les problèmes de dépendance et la précarité financière pouvant contribuer à la vulnérabilité des personnes. Les mouvements de mobilisation relatifs aux violences sexuelles et conjugales, au traitement juste et équitable des personnes racisées et à la sécurisation culturelle des personnes issues des Premières Nations ou et les Inuit ont aussi, chacun à leur manière, eu des répercussions sur le travail policier.

La criminalité et les enjeux de sécurité publique auxquels sont confrontées les organisations policières sont en outre de plus en plus complexes et nécessitent une adaptation rapide. Pensons notamment à la cyberintimidation et aux infractions spécifiques aux technologies de l'information telles que les cyberattaques ou aux infractions facilitées ou rendues possibles par les technologies, comme la fraude et le vol d'identité, qui ont connu une augmentation marquée au cours des dernières années. Il en va de même des infractions liées à l'exploitation sexuelle, particulièrement des personnes mineures, et des crimes motivés par la haine, la radicalisation ou l'extrémisme violent. Bien qu'ils soient aux premières loges pour observer ces phénomènes et qu'ils soient les premiers interpellés en cas de problème, les membres des organisations policières ne disposent pas de tous les outils ou de toutes les connaissances nécessaires pour intervenir dans de telles situations.

Des défis organisationnels majeurs

Si les attentes sont grandes, les organisations policières font face à d'importants défis. Elles doivent constamment s'adapter et faire les choses autrement. L'acquisition et l'utilisation des nouvelles technologies comme outils d'enquête et de prise de décisions, la formation continue des effectifs et la pénurie de main-d'œuvre figurent au nombre de ces défis. La santé et le bien-être des effectifs policiers constituent un autre élément important. Régulièrement confrontés à la détresse humaine, à la violence ou aux résultats de cette violence, les membres des organisations policières sont plus à risque de détresse, de stress ou de stress post-traumatique que d'autres franges de la population. À l'ère des médias sociaux,

⁵ Statistique Canada (2023). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*, produit n° 98-316-X2021001.

En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>.

⁶ Institut de la statistique du Québec. (2023). *Le bilan démographique du Québec 2023*, p. 18.

⁷ Institut de la statistique du Québec. (2024). *Portrait démographique de la diversité au Québec : différences entre les femmes et les hommes*.

En ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/>.

⁸ Institut de la statistique du Québec. (2024). *Portrait démographique de la diversité au Québec : différences entre les femmes et les hommes*.

En ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/communiquer/portrait-demographique-diversite-quebec-differences-femmes-hommes>.

la communication et la transparence des organisations policières vis-à-vis la population posent aussi leur lot d'exigences. Chacun de ces défis constitue une raison supplémentaire d'actualiser la politique ministérielle existante.

Les organisations policières ne peuvent porter seules le poids des transformations sociales observées et des changements notés à la criminalité. La solution passe par le dialogue, l'exercice d'un leadership positif et mobilisateur ainsi que des interventions mettant à contribution divers partenaires. L'évolution de l'approche communautaire observée au cours des dernières décennies s'inscrit dans cette lignée. Elle tient également compte des nouveaux modèles policiers en émergence. La politique ministérielle en la matière se doit donc de refléter l'ensemble de ces éléments.

Une démarche structurée et rigoureuse

Afin de s'assurer de la cohérence et de la pertinence de la nouvelle politique, le MSP a procédé à une série de consultations auprès de plusieurs intervenants issus des milieux policiers, communautaires et municipaux. Une recension des différents modèles d'intervention ayant cours dans le domaine policier et des enjeux rencontrés lors de leur mise en œuvre a aussi été effectuée, de même qu'une revue des pratiques en matière de police communautaire ou de proximité. S'est ajouté à cela un sondage visant à mesurer le degré de satisfaction de la population à l'égard des services policiers. Les résultats obtenus au terme de ces exercices ont par la suite été examinés par les membres d'un comité consultatif formé en soutien à la révision de la politique. L'essentiel des travaux de ce comité a été d'établir un consensus autour des éléments les plus porteurs.

Les pistes d'améliorations retenues pointaient en faveur d'une politique transversale, c'est-à-dire ne dépendant pas de structures particulières, de projets ou d'initiatives spécifiques. Elle devait aussi pouvoir s'appliquer à tous les membres d'une organisation policière et mettre de l'avant de grandes orientations en matière de police de proximité au Québec plutôt qu'un modèle d'intervention unique.

La présente politique reflète le fruit de ces réflexions. Elle s'inscrit également dans la continuité des travaux réalisés par le comité consultatif sur la réalité policière, mandaté en 2019 pour identifier les mesures à prendre pour doter le Québec d'une « police efficace, efficiente et moderne, en phase avec les attentes des citoyens et l'évolution de la société »⁹. Elle fait aussi écho aux recommandations avancées par ce même comité dans son rapport déposé en mai 2021.

L'approche proposée se veut d'abord et avant tout organisationnelle. Les observations des partenaires consultés ont d'ailleurs permis d'identifier les mesures à prendre pour favoriser son appropriation par les organisations policières. Ces mesures s'articulent autour de trois grands pôles.

⁹ Ministère de la Sécurité publique. (2019). *Réalité policière au Québec. Modernité. Confiance. Efficience*.
En ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/>.

Une meilleure publicisation. Le manque de publicisation a été décisif sur l'effet de la précédente politique, tant au sein du milieu policier qu'auprès du grand public. En réponse à cet enjeu, des moyens de communication ont été réfléchis pour mieux faire connaître la nouvelle politique, particulièrement auprès des organisations policières, qui représentent le public principal. Des publics secondaires (grand public, partenaires et organismes issus de la société civile) seront également ciblés.

Un meilleur suivi. Le manque de suivis formels entre le MSP et les organisations policières en lien avec l'application de la précédente politique a nui à sa mise en œuvre de façon plus générale. Le ministère a identifié les outils de reddition de comptes existants pouvant être mis à profit pour assurer un suivi diligent de la mise en œuvre de la nouvelle politique par les organisations policières, tout en évitant d'alourdir les procédures existantes.

Une meilleure opérationnalisation. Il en va de même pour la difficulté d'opérationnalisation rencontrée par les organisations policières lorsqu'elles se référaient aux concepts élaborés dans la première politique, jugés trop théoriques et difficilement transposables sur le terrain. Pour remédier à cela, le MSP a évalué les différentes façons de présenter l'information actualisée. Formulé en termes simples et jumelé à des exemples concrets de mise en application, le contenu a été pensé de manière à accroître l'adhésion à la politique et à en favoriser l'implantation. Les exemples choisis montrent des tournants dans le chemin parcouru en matière de police de proximité.

L'élaboration de la nouvelle politique fait par ailleurs suite à la révision, en octobre 2023¹⁰, de l'article 48 de la *Loi sur la police* venue introduire les notions de concertation et de partenariat dans la mission confiée aux organisations policières, comme le montre l'ajout fait à la Loi (nos surlignés) :

Les corps de police, ainsi que chacun de leurs membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et, selon leur compétence respective, les infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales, et d'en rechercher les auteurs.

*Pour la réalisation de cette mission, ils assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, **agissent en concertation et en partenariat avec les personnes et les différents intervenants des milieux concernés par leur mission en vue de favoriser la complémentarité et l'efficacité de leurs interventions**, respectent les personnes victimes et sont attentifs à leurs besoins, coopèrent avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans leur composition, les corps de police favorisent une représentativité adéquate du milieu qu'ils desservent.*

Ce changement législatif envoie un message clair quant à la volonté du gouvernement du Québec d'adopter une vision élargie du concept de sécurité publique et d'en faire une responsabilité partagée.

¹⁰ La modification à l'article 48 de la *Loi sur la police* s'est exercée par la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues* (2023, chapitre 20), en date du 5 octobre 2023.

Vision

Une police de proximité au service de la population implique d'adopter des façons d'être et de faire qui permettent d'améliorer le rapprochement avec celle-ci. Elle suppose d'agir en concertation et en partenariat avec les différents intervenants de la communauté, le tout guidé par une logique proactive et dans un objectif d'efficacité accrue.

Plus précisément, l'approche véhiculée par cette politique vise l'implantation d'une culture de travail qui place la population et ses besoins au cœur de l'action policière. Elle se veut :

En continuité. Les principes mis de l'avant lors de l'adoption de la première politique ministérielle vers une police plus communautaire demeurent pertinents aujourd'hui et font toujours largement consensus auprès des acteurs concernés. Conséquemment, la présente politique ne se positionne pas en rupture avec le passé.

Actualisée. Les fondements proposés ont été actualisés pour soutenir l'amélioration des organisations policières de manière flexible pour les années à venir tout en conservant les acquis. La vision a été actualisée et elle porte un regard vers l'avenir.

Transversale. L'approche de proximité concerne tous les membres d'une organisation policière, quels que soient leur niveau hiérarchique ou leur fonction. Ainsi, les principes proposés peuvent orienter l'action policière, que ce soit pour des activités de surveillance, d'urgence, d'enquête, de prévention, de répression, de gestion, de communication, de services spécialisés, de soutien, etc.

Adaptable. L'approche de proximité peut être modulée par les organisations policières à la réalité de chacun des milieux desservis, qu'il soit rural ou urbain, et ce, peu importe le niveau de services.

Collective. L'approche de proximité mise sur la contribution de tous les membres de la communauté dans une visée de coproduction et de responsabilité partagée de la sécurité publique. Lorsque la police se rapproche de la communauté, lorsqu'elle agit en concertation, et comme un moteur de la mobilisation des citoyennes et des citoyens, des organismes et des institutions de la communauté, elle contribue à ce que la coproduction de la sécurité publique s'exerce. Ainsi, la sécurité de la population, y compris celle des personnes les plus vulnérables, devient l'affaire de toute la communauté, et chacun peut y contribuer.

Intégrée. L'approche de proximité est intégrée. Les principes proposés sont intimement liés les uns aux autres et doivent être traités comme un tout pour être efficaces.

Les dynamiques connues et documentées entre les communautés des Premières Nations et les Inuit du Québec et les réalités des organisations policières, municipales comme autochtones, sont également prises en considération pour favoriser le rapprochement de toutes les communautés.

Cette politique s'inscrit par ailleurs en complémentarité avec les objectifs portés par la Politique ministérielle en prévention de la criminalité « Prévenir la criminalité ensemble : quand la sécurité de tous devient une responsabilité partagée »¹¹. Cette dernière stipule que la prévention est un élément essentiel pour assurer la sécurité des individus et des communautés au Québec. Elle repose sur l'action concertée et durable d'un ensemble d'institutions publiques et d'organismes.

Mises en commun, ces politiques permettront à l'ensemble des acteurs concernés de mettre en œuvre des solutions novatrices et favorables à la coproduction de la sécurité au sein de la société québécoise.

Principes et stratégies de mise en œuvre

Les actions requises par les organisations policières pour la mise en œuvre de cette politique pour une police de proximité au service de la population prennent appui sur trois principaux piliers, à savoir :

- le rapprochement avec la population;
- la concertation et le partenariat;
- la proactivité.

Si la proximité des organisations policières avec la population constitue l'objectif principal visé par la politique, ces piliers sont les moyens proposés pour atteindre cette cible. Ils représentent à la fois les principes fondamentaux sous-jacents à une police de proximité et les stratégies à adopter pour favoriser sa mise en œuvre de façon concrète. Tous ont pour origine différents modèles théoriques ayant influencé l'évolution de la police de proximité au cours des dernières décennies. Une référence aux modèles les plus en phase avec les stratégies proposées accompagne leur description. La portée concrète de chaque pilier est en outre illustrée au moyen d'initiatives structurantes mises de l'avant au Québec.

¹¹ Ministère de la Sécurité publique. (2024). Criminalité au Québec – Politique ministérielle en prévention de la criminalité.
<https://quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/securite-publique/publications>

1. Le rapprochement avec la population : faire partie de la communauté

Le rapprochement réfère à la façon dont les organisations policières sont présentes et accessibles dans les communautés, à l'écoute des besoins et représentatives des populations qu'elles desservent. Il renvoie également à la nécessité pour les organisations policières d'assurer un traitement équitable des personnes avec lesquelles ils interagissent, et ce, en toutes circonstances. Il rappelle aussi l'importance de maintenir une communication suffisante en temps opportun et d'offrir un soutien adéquat aux personnes victimes. Lorsque la police et la communauté qu'elle dessert se connaissent mieux, cela contribue à maintenir la confiance réciproque.

Présence et accessibilité. La présence policière passe d'abord par une surveillance efficace et une réponse adéquate aux situations de crise ou d'urgence. Dans une logique de proximité, les organisations policières peuvent toutefois saisir les occasions d'accroître leur présence sur le terrain en dehors de ces contextes tendus. Lorsque les membres des organisations policières vont à la rencontre de la communauté (familles, organismes communautaires, bénéficiaires de services sociaux ou de services de santé, jeunes, personnes âgées, etc.), ils sont plus à même d'être sensibilisés aux différentes réalités sociales. Or, bien connaître le milieu contribue à établir la confiance.

La présence implique également d'établir et de maintenir des contacts constants avec la population. La qualité de ces interactions passe par l'ouverture des membres des organisations policières ainsi que par leur façon d'être et d'agir. Ils doivent se comporter en tout temps de manière à préserver la confiance et la considération que requiert leur fonction. Les moyens mis à la disposition de la population pour joindre l'organisation policière en dehors des appels d'urgence, que ce soit en mode téléphonique, virtuel ou en présence, sont aussi fondamentaux.

La proximité passe en outre par une présence positive des organisations policières dans les communautés qu'elles servent, même en cas de répression. Les interventions d'atténuation des répercussions ou de rétablissement dans la communauté à la suite d'incidents criminels peuvent effectivement être rassurantes et favoriser le sentiment de sécurité.

Quelle que soit la formule adoptée, la présence des membres des organisations policières contribue à façonner et à alimenter la résilience des communautés, pour qu'elles soient en mesure de surmonter les situations difficiles et aptes à se relever.

Écoute et consultation de la communauté. Le rapprochement avec la population passe, entre autres, par l'écoute des attentes et des besoins exprimés, tant par la population générale que par les personnes appartenant à des groupes minoritaires, en situation de vulnérabilité ou marginalisées. Les sondages sur la qualité des services reçus ou sur les perceptions de la population permettent entre autres d'identifier les domaines nécessitant des améliorations, d'identifier les priorités d'action et de prendre des mesures utiles pour ajuster les services en conséquence. Les groupes de discussion et les rencontres informelles peuvent être utilisés aux mêmes fins.

L'implication de la population dans les décisions est aussi importante pour renforcer la proximité avec la population. En étant plus attentifs aux personnes auprès desquelles ils interviennent, les membres des organisations policières sont plus à même de comprendre les nuances propres à chaque situation, et donc

d'adapter leurs interventions en fonction des besoins exprimés. La mise en place de mécanismes ou de structures participatives à l'intention de la population favorise par ailleurs une prise de décisions éclairées et une plus grande transparence, en plus de contribuer au sentiment d'engagement de la communauté envers son organisation policière.

Représentativité de la communauté desservie. En vertu de la *Loi sur la police*, la composition des organisations policières doit favoriser une représentativité adéquate du milieu qu'elles servent¹². La croissance de l'immigration accentue cette nécessité. Le parcours de formation menant à la fonction policière est déterminant pour améliorer la représentativité des organisations policières. Cela devrait se refléter dans le bassin de recrutement principalement déterminé par les collèges offrant la technique policière et l'École nationale de police du Québec qui offre le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. L'enjeu est complexe, car la représentativité des différents groupes de la société dans les organisations policières contribue à maintenir leur légitimité et le lien de confiance avec la population.

Traitement équitable de toute la population. En toutes circonstances, les organisations policières doivent assurer un traitement juste et équitable des personnes avec lesquelles elles interagissent, quels que soient leur âge, leur identité de genre, leur condition physique, leur appartenance ethnique, leur origine, leur religion, leur statut économique ou leurs particularités sociales. Une telle approche est capitale pour maintenir la proximité avec la population et assurer la cohésion des communautés.

Communications adéquates et suffisantes. La mise en lumière d'interventions complexes ou impliquant l'emploi de la force dans les médias peut fragiliser la confiance de certains groupes de la population envers les organisations policières. Le fait d'occuper l'espace médiatique de manière continue et d'établir des canaux de communication avec la population desservie favorise la préservation du lien de confiance ou son rétablissement en cas de tempête médiatique. Une communication proactive permet d'informer et de sensibiliser la population sur la nature des activités policières et de transmettre de l'information utile aux différents groupes de la population, sans nécessairement attendre que les tempêtes se produisent.

Mieux la population est informée et outillée en matière de sécurité, mieux elle peut contribuer au maintien de la sécurité publique. La diffusion d'informations claires, pertinentes et en temps opportun favorise également une meilleure compréhension du rôle et du travail policier, ce qui contribue ultimement au rapprochement avec la population. Le partage d'informations relatives aux priorités et aux bilans des organisations policières peut aussi offrir réponse au souhait exprimé par la population de voir ces organisations faire preuve de plus de transparence en ce qui a trait à l'utilisation de leurs ressources.

Soutien aux personnes victimes. Peu importe leur situation sociale et le degré de gravité de la situation à laquelle elles sont confrontées, les personnes victimes doivent être traitées avec compassion, courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de leur dignité et de leur vie privée. Elles ont le droit d'être accompagnées et soutenues. Conformément à ce que prévoit la loi¹³, les membres des organisations

¹² Extrait de l'article 48 de la *Loi sur la police* : « Dans leur composition, les corps de police favorisent une représentativité adéquate du milieu qu'ils desservent ».

¹³ Article 48 de la *Loi sur la police*.

policieres doivent protéger les victimes d'actes criminels, les guider et les soutenir dès le premier contact, puis les orienter vers les ressources d'aide pertinentes. Lorsqu'elles en font la demande, ces personnes doivent aussi être informées de l'état et de l'issue de l'enquête policière qui les concerne¹⁴. Elles doivent également avoir accès à un mécanisme de plaintes et de suivi internes si elles sont insatisfaites des services reçus¹⁵.

DES EXEMPLES QUÉBÉCOIS DE MISE EN APPLICATION

La police de quartier

Développé au courant des années 1990 par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (désormais appelé « Service de police de la Ville de Montréal [SPVM] »), le modèle de la police de quartier visait à mieux contrer les problèmes de sécurité en émergence, à se rapprocher de la communauté en s'appuyant sur une approche de résolution de problèmes, sur l'établissement de partenariats et sur une plus grande ouverture envers les collectivités. Il proposait de décentraliser les opérations courantes en donnant les pleines responsabilités aux postes de quartiers et rapprocher le pouvoir décisionnel du terrain. Les 24 districts de Montréal deviennent 49 postes de quartier, pour être ensuite graduellement consolidés à 29 postes de quartier en 2024.

Le Programme Immersion

En 2019, le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) lançait le Programme de développement professionnel Immersion. Dans le cadre de cette formation, chaque cohorte de policiers et policières volontaires est immergée, sans uniforme et sans arme, dans des milieux où différents phénomènes ou enjeux peuvent être observés, y compris l'itinérance, des problèmes de santé mentale ou de dépendance, la pauvreté ou l'immigration. Le programme vise à développer chez les policiers stagiaires une connaissance plus nuancée de ces différents milieux avec lesquels ils interagissent au quotidien en plus de permettre à la population aux organismes et aux institutions de voir la police sous un nouveau jour.

La chaîne SQTV

Lancée en 2020, la chaîne YouTube SQTV propose notamment une immersion au cœur du travail policier. À travers des vidéos tournées sur le terrain, des interventions et le contexte des situations rencontrées par les policiers sont expliqués. Certains contenus mettent également en lumière les pouvoirs policiers et les pratiques d'intervention. La chaîne suggère aussi des capsules de prévention de la criminalité pour inciter les citoyens à adopter des comportements sécuritaires.

La série *Policier autochtone*

Cette série documentaire a été diffusée pour la première fois en 2019 et est produite par le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN). Elle présente plusieurs duos de policières et de policiers autochtones qui patrouillent et travaillent quotidiennement au sein de quatre nations différentes. En suivant les duos dans leurs interventions et à travers diverses réalités culturelles et sociales, le public peut voir le quotidien singulier de policières et de policiers autochtones et les défis avec lesquels ils doivent composer au quotidien. Les émissions en français et en innu ont été diffusées sur ICI Tou.tv et sur le site d'APTN.

¹⁴ Article 6 de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*.

¹⁵ Article 4 de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*.

La série *Police en service*

Entre 2021 et 2023, le Service de police de la Ville de Québec a participé à une émission de télévision documentaire diffusée sur les ondes de Télé-Québec. Cette série offre un aperçu du quotidien des policiers québécois à travers des reportages authentiques, montrant les défis, les interventions d'urgence et les enquêtes. L'émission met en lumière la réalité du métier et les enjeux éthiques auxquels les forces de l'ordre font face.

DES MODÈLES THÉORIQUES INSPIRANTS

Le maintien de l'ordre par le consentement et la légitimité

Policing by consent/Police legitimacy

Ce modèle soutient que la perception de la légitimité de la police est nécessaire au maintien efficace et stable de l'ordre. Il propose aux policières et policiers d'agir de manière à obtenir la coopération de la population sur la base d'une vision commune de la sécurité publique. Cette coopération contribue à diminuer la nécessité d'employer la force ou la menace de la force. Ainsi, la mission fondamentale de la police est la prévention de la criminalité et des désordres, à titre de solution de rechange à la répression par la force ou à la sévérité des sanctions pénales. Ces principes prônent des valeurs de respect et d'intégrité axées sur le bien commun.

L'approche dite des « vitres brisées » : surveillance et prévention des incivilités

Broken Windows theory

Basé sur les perceptions, ce modèle soutient qu'un environnement non entretenu (vitres brisées, graffitis, déchets, etc.) envoie le signal que le secteur n'est pas surveillé et que les comportements criminels ont peu de probabilités d'être détectés. La présence dans la communauté et les actions policières qui ciblent les incivilités et les infractions dites mineures (vandalisme, consommation d'alcool en public, etc.) répondent à cette logique.

2. Le partenariat et la concertation : agir ensemble

Le partenariat et la concertation visent à contribuer à la complémentarité des expertises dans un contexte où les interventions sont complexes et les attentes de la population élevées. Ils positionnent les partenaires et la population sur un pied d'égalité avec les organisations policières dans l'idée d'une action orientée vers un but commun et une coproduction de la sécurité publique.

Complémentarité et diversification des expertises. Les enjeux de sécurité publique dans une communauté sont influencés par un entrecroisement de facteurs qui dépassent largement le phénomène de la criminalité. Par conséquent, les organisations policières, tout comme les autres parties prenantes des communautés (organismes communautaires, organismes publics, municipalités, etc.) ne peuvent être pleinement efficaces si elles agissent seules.

La complémentarité et la diversification des expertises supposent, entre autres, de faire appel aux connaissances de la communauté pour améliorer la compréhension des enjeux de sécurité publique et partager les meilleures pratiques pour identifier les actions efficaces. Le personnel des secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des municipalités peut avoir une contribution utile. Il en va de même des personnes élues et des gens d'affaires. Ainsi, peu importe la fonction qu'ils occupent, les membres des organisations policières ont avantage à mobiliser l'ensemble des savoirs disponibles.

Partenariats. Le partenariat désigne l'établissement d'ententes formelles entre deux ou plusieurs organisations pour réaliser un projet ou atteindre un objectif précis. La formalisation d'une entente de collaboration active et réciproque entre deux ou plusieurs entités permet de soutenir la définition des rôles, le partage des responsabilités et la mise en commun des ressources. Il s'agit d'un mode de coopération structuré et d'une façon de formuler un engagement sincère.

La confiance réciproque, la qualité des liens informels, la souplesse et la flexibilité dans les façons de faire facilitent la concrétisation de partenariats efficaces, particulièrement lorsqu'il s'agit de favoriser l'accès aux services pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Les partenariats contribuent à optimiser les ressources disponibles et permettent de faire face plus efficacement aux enjeux de sécurité publique. Lorsque les services policiers disposent d'une connaissance approfondie des ressources qui existent dans leur communauté, ils sont plus en mesure de solliciter la collaboration de partenaires dotés d'expertises complémentaires à la leur.

Concertation et actions concertées. La concertation est un processus d'échange axé sur le dialogue et la discussion des parties prenantes qui implique des prises de décisions établies de manière conjointe. Recueillir les avis, négocier des positions et convenir d'un langage commun permet de parvenir à une compréhension partagée des enjeux et aux consensus nécessaires à une prise de décisions axée sur les solutions et l'harmonisation des actions. En dépit d'intérêts qui peuvent être divergents, les partenaires participent ainsi à l'atteinte d'un objectif commun. La police est l'un des nombreux acteurs de la communauté pouvant contribuer à la solution. En prenant en considération la portée et les limites de la

mission de chacun des partenaires, les rôles et les responsabilités peuvent se préciser et l'identification des parties prenantes à solliciter pour combler les lacunes devient plus claire.

La concertation peut avoir une portée municipale, régionale ou provinciale. Elle peut prendre la forme de mécanismes structurés réunissant des partenaires issus des services publics, des organismes communautaires et d'autres acteurs locaux. Ces mécanismes de concertation assurent l'accès à des services adéquats pour la population. Il peut également s'agir d'une concertation locale axée sur la résolution de problèmes qui permet aux différents partenaires de bâtir une vision commune des problématiques et des solutions à apporter, en tenant compte de chaque perspective. La concertation locale mise sur une réflexion commune permettant de planifier des actions coordonnées et cohérentes entre elles. Elle peut aussi prendre la forme d'actions menées en commun. Il s'agit d'identifier les problèmes, de les aborder sous plusieurs angles, de codévelopper des stratégies et des solutions qui répondent réellement aux besoins de personnes ou de groupes de la population.

Le succès de la concertation et des actions concertées est tributaire de la qualité du rapprochement avec la population, de l'engagement des organisations, de la flexibilité et de l'ouverture de chacun à bâtir des réseaux de concertation adaptés, durables et efficaces, ainsi qu'à contribuer à ceux qui sont existants. La concertation exige également la transparence entre les partenaires concernant les sujets discutés.

La complémentarité et la diversification des expertises

- Partage de connaissances et des meilleures pratiques pour améliorer la compréhension des enjeux de sécurité publique et partager les meilleures pratiques pour identifier les actions efficaces.

Le partenariat

- Entente permettant le partage des rôles, des responsabilités et des ressources pour réaliser un projet ou atteindre un objectif. Il s'agit d'un mode de coopération structuré et d'une façon de formuler un engagement.

La concertation et les actions concertées

- Agir ensemble pour atteindre un but défini d'un commun accord. La concertation est un processus d'échange axé sur le dialogue et la discussion des parties prenantes qui implique des prises de décisions établies de manière collaborative. Recueillir les avis, négocier des positions et convenir d'un langage commun permet de parvenir à une compréhension partagée, à des consensus nécessaires à la prise de décisions axées sur les solutions, et pouvant même mener à une harmonisation des actions ou à des actions concertées.

Partage d'informations ou de renseignements. Les actions concertées ou les interventions ciblées permettant d'offrir des services aux personnes directement touchées par la situation, dont de potentielles personnes victimes ou délinquantes, nécessitent souvent un partage de renseignements. Pour qu'un partenariat ou une concertation soit efficace, les informations utiles doivent être partagées en temps opportun entre les différents collaborateurs concernés.

Or, si le partage d'informations peut être facilité par l'établissement de liens de confiance, il présente tout de même des défis. Plusieurs lois et règlements encadrent le partage d'informations entre partenaires, que ceux-ci soient liés à des organisations policières, à des établissements de santé, à des écoles ou lieux d'enseignement ou encore à des organisations du système de justice, du réseau correctionnel ou du milieu communautaire. Ces règles visent à assurer le respect de certains droits fondamentaux, dont le droit à la sécurité et le droit à la vie privée. Dans certaines circonstances, des règles relatives au secret professionnel peuvent également s'appliquer.

Pour que les membres des organisations policières puissent accomplir leur mission, certaines règles ont été modifiées ou clarifiées au cours des dernières années. La *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux* (LRSSS)¹⁶ prévoit notamment plusieurs cas où des renseignements peuvent être communiqués sans le consentement de la personne. Un organisme du secteur de la santé et des services sociaux est entre autres autorisé à communiquer les renseignements nécessaires à la protection d'une personne dans certains contextes d'urgence où il y a un risque sérieux de mort ou de blessures graves, lié notamment à une disparition ou à un acte de violence.

La LRSSS autorise par ailleurs d'autres types de communications nécessaires à des fins de sécurité publique ou de poursuites pour une infraction. Elle prévoit entre autres qu'un organisme peut communiquer un renseignement à un corps de police lorsqu'il est nécessaire à la planification ou à l'exécution d'une intervention adaptée et que le corps de police et l'organisme agissent en concertation ou en partenariat dans le cadre de pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières. Ce partage de renseignements permet de favoriser une approche efficace et coordonnée.

En octobre 2024, le gouvernement du Québec adoptait également la *Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'incapacité à subir leur procès*¹⁷. Cette loi est venue modifier la LRSSS pour étendre cette autorisation de communication de renseignements aux fins d'une intervention adaptée aux situations visant des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'incapacité à subir leur procès. Ce partage de renseignements peut par ailleurs permettre de mieux évaluer les risques d'une intervention en amont et, ainsi, favoriser la sécurité des intervenants et des personnes visées.

¹⁶ Pour plus d'information, voir les articles 74 à 76 de la *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux*, RLRQ, c. R-22.1-2024. En ligne : [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/R-22.1>].

¹⁷ Projet de loi n° 66, *Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'incapacité à subir leur procès*. En ligne : [<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-66-43-1.html>].
Projet de loi n° 66, *Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'incapacité à subir leur procès*. En ligne : [<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-66-43-1.html>].

Ainsi, le cadre légal s’est adapté pour mieux tenir compte de la nécessité pour les différents partenaires d’agir en concertation, dans le respect de leurs missions respectives. Cela dit, pour assurer l’optimisation du partage de renseignements, il demeure essentiel que la compréhension et l’interprétation de ce cadre légal soient conformes d’un partenaire à l’autre.

Responsabilités et leadership partagés. La sécurité publique requiert une approche systémique qui implique une collaboration entre divers acteurs de la communauté. La mission et l’expertise de la police la rendent susceptible d’engager et de soutenir la mobilisation de ces acteurs, mais elle ne peut être la seule entité responsable. La Politique ministérielle en prévention de la criminalité¹⁸ propose un modèle qui allie les stratégies concertées et le renforcement des capacités des acteurs investis en prévention, notamment les organismes communautaires, pour mettre en place un continuum de services et solidifier le filet de sécurité partout au Québec. Les partenaires peuvent être nombreux et détiennent une responsabilité et des capacités qui leur sont propres. Pour favoriser le développement d’une police de proximité, les organisations policières ont la responsabilité de créer des occasions de partage d’expertise et de partenariat, en plus de favoriser la concertation, pour que leurs équipes ne se retrouvent pas isolées. Pour cela, les organisations policières doivent mettre en place les structures nécessaires, en fournissant à leurs équipes les connaissances, des formations et des outils adaptés. Parallèlement, les membres des organisations policières ont la responsabilité d’identifier les situations qui nécessitent de faire appel à ces ressources collectives, en rapportant les contextes et les circonstances où le partage d’expertise, le partenariat ou la concertation sont indispensables à une réponse appropriée. Lorsque les organisations policières mettent en place des mécanismes de concertation entrepris par d’autres ou y contribuent, et qu’elles les intègrent à leurs activités courantes, les différents intervenants peuvent coordonner leurs efforts au bon moment pour réagir adéquatement aux problèmes.

DES EXEMPLES QUÉBÉCOIS DE MISE EN APPLICATION

Une Division Urgence psychosociale

La Division Urgence psychosociale (DUS) est une division du Service de police de Laval qui effectue des interventions psychosociales d’urgence à la population lavalloise depuis 1965. Que ce soit lors d’un sinistre, d’un décès tragique, d’une situation de violence intrafamiliale ou bien lors d’une situation de crise ou d’une désorganisation liée à l’état mental. Depuis 2006, la DUS relève de la Division des opérations policières et depuis 2021, elle se déploie aussi en mode patrouille (avec ondes radio policières et terminaux véhiculaires connectés au 911) pour soutenir, en temps réel, les policiers de la gendarmerie sur ce type d’intervention. La DUS assure un soutien 24 h/24, 7 j/7 avec un système de garde téléphonique.

¹⁸ Ministère de la Sécurité publique. (2024). Criminalité au Québec – Politique ministérielle en prévention de la criminalité. <https://quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/securite-publique/publications>

Les équipes mixtes d'intervention

En 2009, le SPVM mettait sur pied la première équipe mixte d'intervention au Québec. Composée de cinq membres du service de police et de quatre personnes formées en intervention sociale, l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) a pour but d'améliorer la réponse aux personnes en situation d'itinérance. En 2012, le SPVM, de concert avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, créait également l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP). Les duos, formés d'un membre du service de police et d'une personne formée en intervention sociale, patrouillent à bord d'un même véhicule sur l'ensemble du territoire et interviennent directement en première ligne auprès de personnes en situation de crise ou dont l'état mental est perturbé.

Un poste de police communautaire mixte autochtone

Créé à Val-d'Or en 2017 par la Sûreté du Québec, le poste de police communautaire mixte autochtone a pour objectif d'offrir des services culturellement adaptés aux personnes issues des Premières Nations. Il repose sur la mise en commun des compétences et des connaissances de personnes issues du monde policier, de l'intervention communautaire et des Premières Nations. Au sein du poste, une équipe mixte d'intervention composée de membres du service de police et de personnes formées en intervention communautaire (ÉMIPIC) travaille auprès de la clientèle faisant l'objet d'appels d'interventions policières répétitives. Les stratégies d'intervention utilisées visent à orienter les personnes en situation de vulnérabilité vers des ressources d'aide adaptées à leurs besoins et de diminuer ainsi le recours à la judiciarisation. Inspirées de cette initiative, des équipes mixtes visant à bonifier les services policiers notamment offerts aux personnes issues des Premières Nations et les Inuit ont été lancées dès 2021 dans d'autres villes du Québec.

DES MODÈLES THÉORIQUES INSPIRANTS

La notion de coproduction de sécurité publique

Coproduction of Community Safety

Ce modèle soutient l'idée que les citoyennes et citoyens ne sont pas que des clients de la police. Au-delà de la consultation pour cerner les attentes ou mesurer son sentiment de sécurité, il s'agit d'associer directement la population au travail de la police, aussi bien pour l'identification et la priorisation des enjeux que pour la recherche de solutions et leur application.

Les pôles de concertation « HUB »

Community Mobilization Prince Albert

Les pôles de concertation sont un moyen de créer un environnement où la population, les organisations locales et les services publics locaux se mobilisent, s'impliquent et collaborent afin de gérer des situations particulières qui présentent un risque élevé et qui nécessitent une intervention rapide. La police amorce cette mobilisation ou y participe. Ces actions nécessitent de l'échange d'informations et de renseignements concernant les personnes directement touchées par la situation. Il s'agit d'une approche de proximité visant à renforcer la cohésion de la communauté.

Les communautés sécuritaires et leur bien-être

Community safety and well-being/Glasgow model

Cette approche intégrée à large portée (provinciale, régionale ou municipale) vise à améliorer la sécurité et la qualité de vie au sein des communautés par la collaboration multisectorielle. Globale et inclusive, elle s'attaque aux causes profondes de la criminalité et aux enjeux sociaux de la sécurité publique pour améliorer la qualité de vie des communautés. Elle met l'accent sur la concertation entre les différents services de la société pour promouvoir un environnement sain et sécuritaire.

3. La proactivité : agir efficacement

La proactivité vise à améliorer la capacité d'anticipation et de prise en charge des enjeux émergents ainsi que l'efficience des organisations policières. Elle cherche à soutenir la prise de décisions en fonction d'une analyse rigoureuse et adéquate de l'information pertinente et disponible. Elle s'articule aussi bien dans le cadre d'activités de répression que de prévention. Quelle que soit l'option retenue, elle permet aux organisations policières de développer une vision à long terme.

Analyse et compréhension des enjeux. Résumée simplement, la proactivité consiste à anticiper ou à procéder à une analyse rigoureuse avant l'action. Une analyse rigoureuse des informations disponibles est nécessaire pour appuyer cette réflexion et orienter la prise de décisions. Elle permet d'anticiper les situations et de développer des stratégies d'action en amont d'un problème, ce qui favorise la réduction des crimes et des enjeux de sécurité publique.

Comme préalablement expliqué, de nombreux facteurs peuvent avoir des conséquences sur les enjeux de sécurité publique. Ces facteurs peuvent être d'ordre systémique ou l'expression de particularités locales. L'accès à des données pertinentes et à des analyses étayées permet de mieux comprendre les facteurs en cause ainsi que les dynamiques existantes. Il permet aussi d'anticiper celles à venir.

D'un point de vue systémique, il est essentiel que les autorités gouvernementales disposent de données fiables et pertinentes pour éclairer la prise de décisions et orienter les actions. Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2027, le MSP s'est donné pour objectif de soutenir l'amélioration de la performance des organisations policières. La mesure de la performance permettra d'accroître la connaissance de différentes facettes du travail policier. Ces connaissances sont essentielles pour assurer le développement d'une vision globale des organisations policières québécoises et de leur évolution. Elles se juxtaposent à d'autres sources d'informations et à l'expertise nécessaire pour comprendre les causes des différents phénomènes criminels et des enjeux de sécurité publique. L'ensemble contribue à assurer une meilleure lecture de l'environnement global.

Le développement d'une vision de la sécurité publique est tout aussi prévalent d'un point de vue local. Dans une logique de proximité, cette vision doit être adaptée à la réalité du territoire desservi et considérer les dynamiques propres à la communauté. Pour être proactives et ainsi contribuer à influencer positivement le cours des choses, les organisations policières doivent donc connaître et comprendre les forces en jeu dans leur communauté.

Répression de la criminalité et légitimité d'action. Certains modèles policiers proactifs mettant l'accent sur la répression de la criminalité ont démontré leur efficacité sur une période donnée en ce qui a trait à la réduction de certaines infractions ou de certains crimes ciblés. La répression policière permettrait notamment de dissuader les personnes de commettre des actes, de détecter les actes commis et de prévenir la récidive.

Il importe cependant de rappeler que l'efficacité de la police dépend aussi de la légitimité des actions policières perçue par la population. La police a besoin du soutien et de la coopération du public pour lutter

efficacement contre la criminalité et contribuer positivement à la régulation sociale. La surveillance ciblée de certains groupes de la population ou les interventions policières intensives peuvent être efficaces à court terme pour réduire le taux de criminalité. En contrepartie, ces mesures ou actions peuvent avoir pour effet d'éroder la confiance de la population et risquer de nuire aux relations entre la police et la communauté si ces actions sont perçues comme injustes ou arbitraires. Elles peuvent également affaiblir le sentiment de sécurité des personnes de la communauté où ces actions sont posées.

La perception de légitimité des interventions policières par l'ensemble de la population est aussi un prédicteur important de la conformité de la population à long terme à la loi. Elle peut inciter certaines personnes à se conformer, et ainsi réduire les taux de récidive ou de délinquance.

Prévention de la criminalité. La police de proximité place la prévention au cœur de sa mission. La prévention de la criminalité en tant qu'approche proactive consiste à agir de manière non pénale pour réduire les risques d'infraction et de victimisation, tout en contribuant à résoudre de façon durable les enjeux de sécurité publique qui peuvent avoir un effet préjudiciable sur les personnes et sur la société.

La prévention agit sur les circonstances dans lesquelles la criminalité ou les infractions se manifestent de même que sur les dynamiques individuelles et sociales pouvant compromettre la sécurité des personnes et des milieux de vie. En concertation avec les expertises disponibles dans la communauté, l'identification des actions préventives et leur combinaison aux mesures répressives sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de la confiance de la population et de la sécurité publique. Elles peuvent prendre diverses formes.

Sensibilisation. La sensibilisation vise à favoriser l'amélioration des connaissances, à faire naître une ouverture, une réflexion, une prise de conscience ou une pensée critique à propos d'un sujet précis. Une intervention de sensibilisation cible habituellement un groupe de personnes en particulier. La sensibilisation s'appuie sur de l'information factuelle. Elle peut prendre la forme d'échanges interactifs et organisés avec les personnes visées (ateliers de discussion, outil interactif en ligne, etc.) ou de messages informatifs répétés et suscitant la réflexion.

Résolution durable de problèmes. La résolution durable de problèmes est une approche permettant de trouver une réponse pérenne aux problèmes identifiés. Elle prend appui sur une compréhension approfondie des enjeux locaux. Elle consiste à identifier et à analyser les problèmes de sécurité publique qui concernent une communauté en particulier, puis à identifier les causes et les contextes communs aux différents problèmes observés, ainsi que les pratiques reconnues comme efficaces. Elle amène également à développer de nouvelles actions, à mettre en œuvre de façon planifiée et rigoureuse les solutions appropriées et à en évaluer les résultats. La résolution durable de problèmes nécessite la plupart du temps la collaboration d'un ensemble de partenaires. Les organisations policières peuvent être à la fois instigatrices de ces initiatives ou simples parties prenantes.

Contribution et recours au renseignement. Une lecture de l'environnement en continu contribue à améliorer la capacité des organisations policières à comprendre les enjeux actuels, à anticiper ceux à venir et à prioriser leurs actions. Le renseignement devient alors un guide et ne se consacre plus uniquement

au soutien les enquêtes pour accumuler des preuves ou identifier des personnes suspectées. Il appuie également une analyse stratégique, une prise de décisions et une priorisation plus éclairée en fonction des ressources disponibles. Il oriente l'action vers des pratiques efficaces. Cela implique une gestion proactive des priorités, soutenue par une interprétation rigoureuse des données disponibles, qu'elles soient vérifiées par le renseignement ou issues de connaissances théoriques. Le renseignement peut également contribuer à identifier des stratégies d'intervention efficaces tout en considérant les approches innovantes.

Utilisation de données fiables. L'utilisation de données fiables pour améliorer la proactivité repose sur plusieurs principes clés. Tout d'abord, l'échange fluide d'informations au sein même des organisations et la collaboration avec des partenaires sont essentiels pour enrichir la compréhension des dynamiques criminelles. Cela inclut la mise en œuvre de technologies avancées — telles que l'intelligence artificielle sous différentes formes — pour améliorer la capacité de traitement des masses d'informations, diversifier leurs sources et optimiser leur traitement. La transparence et la responsabilité doivent également être au cœur des pratiques policières. Elles garantissent que les techniques de prédiction et de surveillance sont non seulement éthiques, mais aussi expliquées de manière accessible à la population et qu'elles ont été choisies au terme de processus décisionnels mettant à contribution la communauté. Dans une approche de proximité, il est essentiel de maintenir des mesures de contrôle efficaces et une approche d'amélioration continue : performance et transparence doivent s'allier.

Évolution des technologies. Les technologies jouent un rôle essentiel dans l'exécution du travail des policiers, en particulier face à la nouvelle criminalité qui se développe constamment. Pour que les organisations policières puissent répondre efficacement à ces nouveaux défis, il est crucial qu'elles puissent compter sur des outils adaptés. Cependant, l'acquisition, l'implantation et la formation nécessaires pour utiliser ces technologies posent des défis logistiques et financiers considérables. De plus, la production, la gestion et la conservation des données sensibles doivent se faire dans le respect des droits et des libertés individuelles. Les technologies de pointe évoluant rapidement, elles risquent de devenir obsolètes avant même d'avoir pu être testées. La multiplicité des outils technologiques utilisés par les organisations policières peut entraîner des défis d'interopérabilité ou engendrer des difficultés supplémentaires, notamment lorsqu'il s'agit d'arrimage avec le système judiciaire. Il est important de noter que le secteur de la sécurité publique n'est pas le seul à faire face à des enjeux de désuétude des infrastructures technologiques. De nombreux autres domaines publics sont confrontés aux mêmes enjeux. L'objectif reste de faire le meilleur usage possible des ressources disponibles.

Évaluation et amélioration continue. L'évaluation des pratiques au sein des organisations policières permet de consolider leur efficacité et leur adaptation continue face aux enjeux émergents. Une démarche d'amélioration continue basée sur des méthodes rigoureuses permet d'évaluer la mise en œuvre et les effets des actions réalisées. Des démarches d'analyse ou de recherches peuvent être menées aussi bien à propos de l'efficacité des actions que pour mieux comprendre des sujets d'intérêt, ceux-ci étant utiles à l'amélioration des pratiques. Cela implique de réinvestir les connaissances acquises et d'encourager une collaboration étroite avec les autres organisations policières, les universités ainsi que

les équipes de recherche pour développer des approches fondées sur des données probantes. Un processus d'amélioration continue favorise l'efficacité et la proactivité des organisations policières en plus de faire en sorte qu'elles soient plus à même d'anticiper les défis à venir.

DES EXEMPLES QUÉBÉCOIS DE MISE EN APPLICATION

La création du Service du renseignement criminel du Québec

Officiellement créé en 2001, le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) a entre autres pour objectif de favoriser la détection et la prévention des activités criminelles susceptibles d'avoir des répercussions indésirables majeures sur les citoyens, les communautés locales et différents aspects du fonctionnement de la société. Il a aussi pour mandat de coordonner la planification des efforts de collecte de renseignements au sein de la communauté policière et d'harmoniser les pratiques en la matière. Ainsi, les informations, les données et le renseignement criminel contribuent à l'efficacité des actions policières et à leur proactivité. Le SRCQ produit également des analyses stratégiques en soutien à la prise de décisions en matière de lutte contre la criminalité.

La réorganisation des ressources pour améliorer la proactivité

En 2021, le SPAL créait l'équipe RÉSO (Réseau d'entraide sociale et organisationnel) à la suite de l'instauration de la police de concertation sur le territoire de l'agglomération de Longueuil en 2019. Avec cette équipe, le SPAL envisageait les débuts d'un virage visant à réduire le nombre de policières et de policiers répondant au 911. L'objectif était d'intervenir en amont de l'urgence auprès de certaines personnes en situation de vulnérabilité ou dans le besoin pour éviter toute détérioration de la situation.

Le Réseau Intersection

Le Réseau Intersection est né en 1993 d'une initiative conjointe réunissant des acteurs du milieu policier et de la sécurité publique souhaitant favoriser l'échange et la collaboration en matière de police communautaire. Au fil des années, le réseau s'est structuré, développant une communauté de praticiens et praticiennes où les spécialistes et intervenants peuvent partager leurs expériences et promouvoir des stratégies efficaces en matière de sécurité publique. En 2006, il a été officiellement constitué en organisme à but non lucratif, consolidant ainsi sa mission et son engagement dans le développement des bonnes pratiques en police de proximité. Son influence a même conduit à la création du Réseau Intersection Belgique en 2017.

DES MODÈLES THÉORIQUES INSPIRANTS

L'approche de résolution de problèmes

Problem Oriented Policing

L'objectif de cette approche est de résoudre de manière durable les problèmes de sécurité publique en analysant les causes sous-jacentes de la criminalité et des perturbations sociales. Elle fait appel à des méthodes d'analyse des délits survenus pour produire des diagnostics ou des états de situation pour les territoires desservis et mettre en œuvre les solutions appropriées de façon planifiée, rigoureuse et évaluée. L'approche soutient également que l'efficacité des actions mises en place pour résoudre un problème doit être évaluée.

L'approche de police guidée par le renseignement

Intelligence-led policing

La police guidée par le renseignement est une approche stratégique qui met l'accent sur la collecte et la vérification de données pour prioriser et orienter l'allocation des ressources policières. L'objectif est de soutenir la prise de décisions en réduisant la réactivité de la police et en assignant plus de ressources à la prévention la criminalité et les problèmes de sécurité publique. Le renseignement est donc utilisé pour identifier les tendances de la criminalité et les enjeux de sécurité publique en émergence pour agir proactivement.

La surveillance, la prévention et la répression des points chauds

Hot spot policing/Harm spot policing

La prémisse de cette approche est que la criminalité et les autres infractions ne sont pas réparties uniformément, mais centralisées dans des endroits spécifiques sur un territoire. Concentrer les ressources et les activités policières sur ces points chauds permettrait de prévenir la criminalité dans ces zones spécifiques et, éventuellement, de réduire les niveaux globaux de criminalité dans l'ensemble du territoire.

L'approche fondée sur les résultats issus de la recherche

Evidence-based policing

Selon cette approche, l'ensemble du personnel des organisations policières collecte, examine et utilise les données probantes disponibles pour éclairer et remettre en question les politiques, les pratiques et les décisions. Pour que les pratiques fondées sur des données probantes soient planifiées et réalisées efficacement, il faut tenir compte d'un large éventail de données de recherche, impliquer des personnes ayant une expertise pratique et des personnes ayant une expertise scientifique. L'objectif est de mesurer la mise en œuvre des actions policières et leurs répercussions ou de mieux comprendre des sujets d'intérêt pour la sécurité publique.

Mise en œuvre et suivi

La politique servira de guide à toutes les mesures en lien avec la police de proximité inscrites dans les documents d'orientations gouvernementales.

Le MSP assurera le suivi de ces différentes orientations auprès des organisations policières. Des outils de reddition de comptes seront notamment développés, qui permettront d'obtenir un portrait plus précis des actions menées en matière de police de proximité, et surtout des retombées observées sur le terrain.

Le MSP procédera en outre à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique dans les cinq premières années suivant son adoption et en fera rapport dans son rapport annuel de gestion.

Conclusion

La proximité de la police avec la communauté est au cœur du soutien et de la confiance que lui accorde la population. Il en va de sa légitimité et de sa capacité à assurer la sécurité de la population. Les principes qui guident cette politique s'inscrivent en continuité avec les pratiques actuelles et, tournée vers l'avenir, elle réitère l'importance que la police soit au diapason des besoins de la communauté. Elle offre aussi aux organisations policières une vision actualisée des fondements d'une approche de proximité au service de la population.

Ainsi, une police de proximité au service de la population implique d'adopter des façons d'être et de faire qui permettent de maintenir ou d'améliorer le rapprochement avec celle-ci. Dans un contexte où les interventions sont complexes et les attentes de la population, élevées, elle suppose d'agir en concertation et en partenariat avec les différents intervenants de la communauté, le tout guidé par une logique proactive et dans un objectif d'efficacité accrue. Plus spécifiquement, l'approche véhiculée par cette politique vise l'implantation d'une culture de travail qui place la population et ses besoins au cœur de l'action policière. Elle met également l'accent sur l'action orientée des partenaires vers un but commun et d'une coproduction de la sécurité publique. Elle soutient également que l'efficacité est un déterminant important de la confiance que la population accorde à sa police.

Pour contribuer à la clarté, les piliers soutenant l'approche de proximité ont été présentés distinctement. Néanmoins, l'appropriation d'une approche de proximité, réalisée de manière adaptée à la réalité locale, nécessite une intégration cohérente de ceux-ci. Au-delà d'un modèle qui pourrait être privilégié localement, il s'agit d'une proposition de principes fondamentaux qui pose les grandes orientations policières au Québec en matière de police de proximité.

Annexe 1. Démarche

L'élaboration de la présente politique s'est effectuée sur la base d'une série de consultations¹⁹ menées auprès de plusieurs partenaires issus des milieux policier, communautaire et municipal, en plus d'une lecture de l'environnement²⁰. Dès l'automne 2022, le MSP a tenu trois groupes de discussion. Ces rencontres, organisées sous forme d'entrevues semi-dirigées, visaient à récolter de l'information qualitative et à refléter les avis divergents en ce qui concerne une approche de type communautaire, tout en tenant compte des réalités propres à chacun des partenaires consultés. Une revue des pratiques a aussi été effectuée par le Centre international de prévention de la criminalité²¹.

Voici les principales idées identifiées au terme de ces exercices au regard des principes devant figurer dans une politique actualisée :

- Favoriser l'implantation de mesures préventives dans l'intervention policière;
- Planifier des interventions policières permettant la résolution de problèmes au-delà de la réactivité;
- Organiser une meilleure concertation et des partenariats entre les différents acteurs sociaux, notamment en ce qui concerne l'échange de renseignements et la création de liens de confiance et de canaux de communication pour permettre des interventions mieux adaptées aux besoins en évolution au sein des communautés;
- Favoriser le rapprochement entre les organisations policières et la population pour renforcer le sentiment de confiance et de sécurité;
- Implanter un modèle d'évaluation pour assurer la mise en place et le maintien des principes d'une police de proximité.

En 2023-2024, un comité consultatif, visant à rassembler autour d'une même table certains partenaires internes du MSP, des personnes représentant les différents niveaux de services de police du Québec ainsi que des organisations policières autochtones, a été mis sur pied. Les coprésidents du Réseau Intersection ont également été invités à se joindre au groupe. L'essence des travaux de ce comité consultatif a été d'établir un consensus autour de tous les thèmes d'intérêt.

¹⁹ Voir l'annexe 2 pour la liste des personnes mises à contribution.

²⁰ Pour réaliser une lecture de l'environnement, deux documents de référence ont été produits, soit *Police de proximité - Origines, modèles théoriques et exemples de mise en application au Québec*; et *La réalité policière en 2025 - Criminalité, enjeux sociaux et défis organisationnels*.

²¹ Centre international de prévention de la criminalité. (2022). *Revue de pratiques – Les politiques en matière de police de proximité*. En ligne : <https://ciipc-icpc.org/rapport/revue-de-pratiques-les-politiques-en-matiere-de-police-de-proximite/>.

Annexe 2. Partenaires mis à contribution

Groupes de discussion (2022)

ORGANISATIONS EXTERNES
Association des directeurs de police du Québec
Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuit du Québec
Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec
Centres d'aide aux victimes d'actes criminels
CIUSSS de la Capitale-Nationale
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Fédération de l'âge d'or du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Office municipal d'habitation de Montréal
Programme d'encadrement clinique et d'hébergement P.E.C.H.
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
Regroupement des organismes communautaires du Québec pour le travail de rue
Regroupement des services d'intervention de crise du Québec
Réseau Intersection
Réseau québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
Table de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire
Union des municipalités du Québec
ORGANISATIONS POLICIÈRES
Sûreté du Québec
Service de police de la Ville de Montréal
Service de police de la Ville de Québec
Service de police de Laval
Service de police de la Ville de Gatineau
Service de police de Repentigny
Service de police de l'agglomération de Longueuil

Rencontres bilatérales (2023-2024)

ORGANISATIONS EXTERNES
Regroupement des organismes communautaires du Québec pour le travail de rue
Service de police de Wendake
Sûreté du Québec
Service de police de la Ville de Québec
Service de police de l'agglomération de Longueuil
Service de police de la Ville de Gatineau
Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville
École nationale de police du Québec
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
Bureau de la gestion de crise et des risques
Direction des affaires juridiques
Direction des affaires policières autochtones
Direction des pratiques policières
Direction des programmes

Comité consultatif (2023-2024)

MEMBRE	TITRE	ORGANISATION
Stéphanie Bélanger	Conseillère stratégique Animation et coordination du comité	MSP
Jocelyn Bélanger	Conseiller Bureau de la gestion de crise et des risques	MSP
Paolo Del Mistro	Conseiller Direction des programmes	MSP
Julie Lacoste	Directrice adjointe Direction des services de proximité aux communautés	SQ
Sébastien de Montigny	Inspecteur-chef Direction des services de proximité	SPVM
Julie Marcotte	Inspectrice-commandante Direction adjointe de la surveillance du territoire	SPVQ
Jonathan Rannou	Inspecteur Section support aux opérations gendarmerie	SPAL
Ghyslain Vallières	Agent relationniste Section des communications et relations médias	SPAL
Francis Lanouette	Directeur Co-président	RIPTDB Réseau Intersection
Patrick Lalonde	Responsable des dossiers opérationnels et des pratiques policières	ADPQ
Jean Duchesneau	Vice-président Co-président	ADPPNIQ Réseau Intersection

PERSONNES INVITÉES PARTENAIRES AD HOC	TITRE	ORGANISATION
Fady Dagher	Directeur	SPVM
Jacques Duchesneau	Inspecteur général	Ville de Saint-Jérôme
Pierre-Luc Gauthier	Commandant	SPVM
Claudine Després	Inspectrice	SPAL
Marco Leclerc	Coordonnateur opérationnel	ADPPNIQ
Amélie Tonnel	Coordonnatrice	Réseau Intersection
Louis Morneau	Sous-ministériat des affaires policières	MSP
Véronyck Fontaine	Direction générale aux politiques, aux programmes et à la recherche	MSP
Vanessa Hêtu-Lamy	Direction du soutien aux orientations et aux affaires législatives	MSP
Eve Paquette	Direction du soutien aux orientations et aux affaires législatives	MSP
Frédéric Aubé	Direction du soutien aux orientations et aux affaires législatives	MSP

